

AR Prefecture

046-214602963-20210407-2021_11-DE
 Reçu le 09/04/2021
 Publié le 09/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Convocation le 31 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Étaient excusés : Guillaume BACCON et Jean-Bernard BENAC, ce dernier donnant procuration à Fabrice COURTIOL

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

PROPOSITION DE SUPPRESSIONS ET MODIFICATION DE BUREAUX DE VOTE

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGAE n°2020/053,

Vu la crise sanitaire,

Considérant que pour assurer le bon déroulement des opérations électorales, il est généralement admis qu'un bureau de vote n'exécède pas 800 à 1 000 électeurs.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal sur le nombre d'électeurs inscrits sur la commune et par bureau de vote :

Bureau de vote	Nombres d'électeurs
01- MAIRIE	225
02- COURNOU	169
03- LES ROQUES	58
TOTAL	452

	Code du bureau ↕	Libellé du bureau	Adresse	Circonscription législative	Canton
<input type="radio"/>	1	MAIRIE		46-01	46-12 - Luzech
<input type="radio"/>	2	COURNOU		46-01	46-12 - Luzech
<input type="radio"/>	3	LES ROQUES		46-01	46-12 - Luzech

Monsieur Le Maire propose à Monsieur Le Préfet du Lot, la suppression des bureaux de vote suivants :

- 2- COURNOU (ancienne école) : Hameau de Cournou, lieux-dits : Labouysse, Ventejous, Pauliac
- 3- LES ROQUES (ancienne école) : Hameau des Roques

Ainsi que la modification du bureau de vote 1-MAIRIE par :

- SALLE POLYVALENTE DE SAINT-VINCENT : totalité du territoire de la commune.

AR Prefecture

046-214602963-20210407-2021_11-DE
Reçu le 09/04/2021
Publié le 09/04/2021

Serait ainsi conservé un seul bureau de vote pour l'ensemble de la commune et déplacé l'unique bureau de vote à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PROPOSE les suppressions et modification des bureaux de vote telles que mentionnées ci-dessus.**

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 7 avril 2021
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 09/04/2021
Le Maire, Raoul Debar

